

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 11 mars 2016 à 18h35, à la salle communale d'Altenstadt.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 4 mars 2016.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, SCHWEINBERG Nadine, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CAN Veysel, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, FISCHER Joseph (a quitté la séance à 21h10), FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

M. KELLER Martial qui a donné procuration à Mme MATTER Isabelle
Mme DAMBACHER Sandra qui a donné procuration à Mme FISCHER-JUNCK Sandra
M. FISCHER Joseph qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle (à partir du point 10)

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jean-Claude HUCK, Maire délégué, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 17/03/2016, 22/03/2016, 24/03/2016 et 31/03/2016 et publiées par affichage le 23/03/2016 et 31/03/2016.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point 17 est complété)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016
2. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
3. VACANCE DU POSTE DE PREMIER ADJOINT : ÉLECTION
4. DESIGNATION DE REPRESENTANTS
5. COMPTES DE GESTION 2015 - VILLE – EAU - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS
6. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - VILLE - EAU - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS
7. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE
8. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU
9. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET VILLE 2016
10. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET EAU 2016
11. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 - BUDGETS LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS
12. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 – BUDGET GUMBERLE
13. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 – BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

14. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 - BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL
15. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 - BUDGET ZA PEPINIÈRE
16. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2016 - FORET COMMUNALE
17. DEMANDES DE SUBVENTIONS
 - 17.1. TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE À L'ÉCOLE ST JEAN OHLEYER (TRAVAUX DE CHAUFFAGE) – TOTALITÉ DU PROGRAMME
 - 17.2. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX ASSOCIATIFS
 - 17.3. PARCOURS PUBLIC DE SANTÉ – REMPARTS NORD
 - 17.4. CRÉATION D'ATELIERS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – 2ÈME TRANCHE
 - 17.5. ÉCLAIRAGE DÉCORATIF DE NOËL - RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU
 - 17.6. AMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À ALTENSTADT - 2ÈME TRANCHE
 - 17.7. VOIRIE ACCESSIBILITÉ - ABAISSEMENT DE BORDURES
 - 17.8. ARCHIVES MUNICIPALES ET RÉSERVES DU MUSÉE
 - 17.9. PROGRAMME DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS
18. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE - AUDITORIUM
19. DÉPLACEMENT AU DORAT (HAUTE-VIENNE)
20. AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES
21. APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION
22. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
23. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS - 2016
24. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
 - 24.1. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
 - 24.2. EMPLOIS AIDES
25. PRÉSENTATION DU PROJET CONCERNANT LE PARCOURS DE SANTÉ
26. DIVERS

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 24 février 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire a procédé à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal : Mme Isabelle ZAIDA. Cette installation fait suite à la démission de M. Gabriel BASTIAN.

3. VACANCE DU POSTE D'ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

10,

Faisant suite au décès de Monsieur Norbert SCHWARTZ, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de :**

1. conserver le nombre de 8 Adjointes au Maire (cf. procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du 4 avril 2014)

2. expressément de pourvoir le poste de premier Adjoint, étant entendu que tout Conseiller Municipal ou Adjoint au Maire peut se porter candidat à ce poste. En cas d'élection d'un Adjoint au Maire, son poste devient alors lui-même vacant et est pourvu dans les mêmes conditions (c'est à dire par élection).

M. Jean-Claude HUCK a été désigné en qualité de secrétaire de séance et MM. Jean-Louis PFEFFER et Julien GAUTIER sont nommés assesseurs.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

3.1. ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

M. Jacky KOCHERT s'est déclaré candidat.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs) par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	10
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	29
e. Majorité absolue :	15

M. Jacky KOCHERT a obtenu 19 (dix neuf) voix et a été proclamé premier Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

3.2. ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

M. Jacky KOCHERT étant élu premier Adjoint, le poste de troisième Adjoint devenu vacant est à pourvoir dans les mêmes conditions.

M. Jean-Louis PIQUARD et Mme Sandra FISCHER-JUNCK se sont déclarés candidats.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs) par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	29

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

e. Majorité absolue :	15
-----------------------	----

Ont obtenu :

Jean-Louis PIQUARD : 18 (dix huit) voix
Sandra FISCHER-JUNCK : 7 (sept) voix

M. Jean-Louis PIQUARD a obtenu 19 (dix neuf) voix et a été proclamé troisième Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

3.3. ÉLECTION DU CINQUIÈME ADJOINT

M. Jean-Louis PIQUARD étant élu troisième Adjoint, le poste de cinquième Adjoint devenu vacant est à pourvoir dans les mêmes conditions.

M. Julien GAUTIER s'est déclaré candidat.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls (blancs) par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	13
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)	29
e. Majorité absolue :	15

M. Julien GAUTIER a obtenu 16 (seize) voix et a été proclamé cinquième Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

4. DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, désigne ses représentants auprès de divers organismes et commissions, soit :

A) en remplacement de M. Norbert SCHWARTZ :

- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Région de Wissembourg (membre titulaire)
avec vingt deux voix pour et sept abstentions : Julien GAUTIER
- Syndicat mixte du Service des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin
avec vingt deux voix pour et sept abstentions : Martial KELLER
- Centre Communal d'Action Sociale de Wissembourg
avec vingt deux voix pour et sept abstentions : Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER
- Comité Technique et Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

avec vingt et une voix pour Nadine SCHWEINBERG et huit voix pour Isabelle ZAIDA
Membre titulaire : Nadine SCHWEINBERG

à l'unanimité des membres présents
Membre suppléant : Isabelle ZAIDA

- Commission d'appel d'offres (membre suppléant)
avec vingt trois voix pour et six abstentions : Julien GAUTIER
- Commission des finances
avec vingt trois voix pour et six abstentions : Nadine SCHWEINBERG
- Union des Associations de Wissembourg
avec vingt trois voix pour et six abstentions : Julien GAUTIER
- Commission Ville et entreprises
avec vingt deux voix pour et sept abstentions : Isabelle MATTER

B) en remplacement de M. Gabriel BASTIAN :

- Union des Associations de Wissembourg
- Commission Cadre de vie et environnement
- Commission Patrimoine et culture

à l'unanimité des membres présents : Isabelle ZAIDA

C) pour le Collège

Par délibération du 30 avril 2014, deux représentants titulaires et deux suppléants étaient désignés pour représenter la Ville au sein du conseil d'administration du Collège. Suite à la demande du Collège relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, le Conseil Municipal est appelé à nommer un seul représentant titulaire et un suppléant.

avec vingt cinq voix pour et quatre abstentions :
Evelyne FEYEREISEN-HAINE, titulaire, et Sylvie WENNER, suppléante

Monsieur Jean-Claude HUCK, Maire délégué, est élu Président de séance à l'unanimité (28 voix). M. le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

5. COMPTES DE GESTION 2015 - VILLE – EAU - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Statuant sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2015, il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et une abstention (Isabelle ZAIDA)

- d'approuver les comptes de gestion VILLE du trésorier municipal pour l'exercice 2015
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et une abstention (Isabelle ZAIDA)

- d'approuver les comptes de gestion EAU du trésorier municipal pour l'exercice 2015
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept abstentions (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER)

- d'approuver les comptes de gestion LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS 1° TR et 2° TR, LOTISSEMENT GUMBERLE et ZA LA PEPINIERE du trésorier municipal pour l'exercice 2015
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour et sept voix contre (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER) et une abstention (André KRIEGER)

- d'approuver les comptes de gestion *QUARTIER STEINBAECHEL* et *LOTISSEMENT DES 4 VENTS* du trésorier municipal pour l'exercice 2015
- et, d'autre part, précise que ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

6. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 - VILLE - EAU - LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° ET 2° TR - LOTISSEMENT GUMBERLÉ - ZA LA PÉPINIÈRE - QUARTIER STEINBAECHEL – LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept abstentions (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER) d'approuver le compte administratif 2015 VILLE dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2015 :

VILLE DE WISSEMBOURG

RECETTES	13 859 036,28 €
DEPENSES	13 451 100,69 €
EXCEDENT au 31/12/2015	407 935,59 €
* Fonctionnement	971 856,18 €
* Investissement	- 563 920,59 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt sept voix pour et une abstention (Isabelle ZAIDA) d'approuver le compte administratif 2015 SERVICE EAU dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2015 :

SERVICE EAU

RECETTES	1 358 009,01 €
DEPENSES	1 086 431,40 €
EXCEDENT au 31/12/2015	271 577,61 €
* Exploitation	91 048,69 €
* Investissement	180 528,92 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et sept abstentions (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER) d'approuver les comptes administratifs 2015 LOTISSEMENT ARTISANAL ALLEE DES PEUPLIERS 1° TR et 2° TR, LOTISSEMENT GUMBERLE et ZA LA PÉPINIÈRE dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2015 :

LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 1° TR

RECETTES	22 416,15 €
DEPENSES	268 821,38 €
SOLDE au 31/12/2015	- 246 405,23 €
* Fonctionnement	- 235 195,23 €
* Investissement	- 11 210,00 €

LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS 2° TR

RECETTES	421 917,53 €
DEPENSES	440 207,51 €
SOLDE au 31/12/2015	- 18 289,98 €
* Fonctionnement	112 909,24 €
* Investissement	- 131 199,22 €

LOTISSEMENT GUMBERLÉ

RECETTES	2 944 065,77 €
DEPENSES	2 884 764,23 €
EXCEDENT au 31/12/2015	59 301,54 €
* Fonctionnement	- 2 634,42 €
* Investissement	61 935,96 €

ZA LA PÉPINIÈRE

RECETTES	1 187 386,76 €
DEPENSES	1 163 489,60 €
EXCEDENT au 31/12/2015	23 897,16 €
* Fonctionnement	- 144 626,83 €
* Investissement	168 523,99 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt voix pour, sept voix contre (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER) et une abstention (André KRIEGER) d'approuver les comptes administratifs 2015 QUARTIER STEINBAECHEL et LOTISSEMENT DES 4 VENTS dans les conditions suivantes et de donner décharge à M. GLIECH pour la gestion de l'exercice 2015 :

QUARTIER STEINBAECHEL

RECETTES	1 385 133,03 €
DEPENSES	1 319 149,11 €
EXCEDENT au 31/12/2015	65 983,92 €
* Fonctionnement	9 000,00 €
* Investissement	56 983,92 €

LOTISSEMENT DES 4 VENTS

RECETTES	1 377 725,90 €
DEPENSES	1 219 822,73 €
EXCEDENT au 31/12/2015	157 903,17 €
* Fonctionnement	63 574,44 €
* Investissement	94 328,73 €

La commission des finances a émis un avis favorable avec deux abstentions.

M. le Maire revient en salle de séance et reprend la présidence.

7. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET VILLE

Dans le cadre de la reprise du résultat de fonctionnement 2015 au budget 2016, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept abstentions (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Joseph FISCHER, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER) d'affecter ce résultat comme suit :**

	En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	334 359.09 €
Virement à la section d'investissement (B)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (C)	637 497.09 €
DEFICIT	

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

A) EXCEDENT AU 31/12/2015 (A) - (B) + (C)	971 856.18 €
Affectation obligatoire *à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible Affecté comme suit :	731 000.00 € 240 856.18 €
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068) *affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur Pour.....	240 856.18 €
B) DEFICIT AU 31/12/2015 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2015 Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

8. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU

Dans le cadre de la reprise du résultat d'exploitation 2015 au budget 2016, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'affecter ce résultat comme suit :

	En euros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (A)	80 363.91 €
Virement à la section d'investissement (B)	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (C)	10 684.78 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2015 (A) - (B) + (C)	91 048.69 €
Affectation obligatoire *à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible Affecté comme suit :	0.00 € 91 048.69 €
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068) *affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002 si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur Pour.....	91 048.69 €
B) DEFICIT AU 31/12/2015 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter - budget primitif 2015 Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

9. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET VILLE 2016

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'organe délibérant doit, au cours des 2 mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget (DOB). Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer leur vote valablement et en connaissance de cause. La tenue du DOB constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité la délibération sur le budget.

La loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) comporte un volet relatif à la transparence financière et impacte notamment la présentation des éléments financiers à remettre aux conseillers municipaux dans le cadre du DOB. Ces éléments financiers devront désormais comporter un rapport sur les orientations

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

budgétaires 2016, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

A ce jour, en l'absence de décret d'application, le formalisme relatif au contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport restent à la libre appréciation des communes.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget principal de la Ville pour 2016. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

I. Orientations budgétaires 2016

Les principaux éléments à retenir sont les suivants :

A) Quelques éléments de cadrage

1) Le fonctionnement

En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 8,71 M€ et les recettes réelles de fonctionnement de 9,86 M€ (hors excédent reporté et cessions immobilières).

2) La fiscalité

Taux sur les impôts locaux 2015

Concernant les ménages

➤ Taxe d'habitation	23,73 %
➤ Taxe foncière (bâti)	15,24 %
➤ Taxe foncière (non bâti)	69,46 %

Concernant les entreprises

➤ Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20,31 %
---	---------

Bases d'imposition notifiées en 2015

Concernant les ménages

- Taxe d'habitation	8 094 000 €
- Taxe foncière (bâti)	11 226 000 €
- Taxe foncière (non bâti)	136 400 €

Concernant les entreprises

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 6 578 000 €

D'où un produit global 2015 de contributions directes de 5,88 M€ (incluant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les rôles supplémentaires).

Produit des impôts et taxes en 2015 (incluant la fiscalité et les autres taxes (ex : taxe sur l'électricité et taxe additionnelle sur les droits de mutation))

- produit 6,62 M€

3) Endettement

- **Encours de la dette au 31/12/2015 : 8 723 971,57 €, soit 1 084,26 €/hab**

Moyenne nationale de la strate en 2014 : 1 088 €/hab

B) Les perspectives pour 2016

Les modifications significatives à relever

1) Fonctionnement

Des ajustements budgétaires pour 2016 seront à réaliser en fonction des résultats constatés en 2015 et de la conjoncture économique actuelle.

➤ **Dépenses courantes : - 110 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2015)**

Voici notamment les principales modifications entre 2015 et 2016

Achat prestations de services	- 34 000 €	(transfert des achats des spectacles de La NEF en 2016 au nouveau budget annexe)
Eau	- 5 000 €	(optimisation de l'arrosage des terrains de football)
Energie - électricité	- 33 000 €	(transfert du coût du chauffage et de l'électricité des salles de spectacles de La NEF en 2016 au nouveau budget annexe)
Combustibles	- 6 000 €	(passage en 2016 du fioul au gaz pour le chauffage de l'école St Jean)
Produits d'entretien	- 4 000 €	(économie réalisée suite à la mise en place d'une nouvelle procédure d'achat)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Locations mobilières	- 9 000 €	(notamment transfert de la location de matériel pour les spectacles de La NEF en 2016 au nouveau budget annexe)
Entretien bâtiment	+ 19 000 €	(important travaux de réparation de toiture et réfection des salles de classes en 2016)
Entretien bois et forêts	+ 20 000 €	(réfection d'une route forestière pour permettre de sortir les bois et les mettre en vente)
Entretien matériel roulant	- 22 000 €	(moins de grosses réparations prévues en 2016 sur les véhicules municipaux)
Primes d'assurance	- 8 000 €	(économie réalisée suite au lancement d'une nouvelle consultation concernant les marchés d'assurance)
Autres frais divers	+ 25 000 €	(importants travaux d'élagage et d'abattage d'arbres en 2016 suite à des coups de vent)
Honoraires	- 15 000 €	(moins d'honoraires à verser à l'ONF en 2016 – lié aux ventes 2015)
Fêtes et cérémonies	- 23 000 €	(pas de Salon du Livre en 2016 ; transfert du coût des séances cinéma au nouveau budget annexe ; coût des animations d'été payé sous forme de subvention à la FDMJC en 2016 ; intégration du coût de l'"outre festival")
Catalogues et imprimés	+ 10 000 €	(reliure des plans cadastraux pour les archives municipales + impression divers dépliant)
Diverses dépenses relations publiques	- 13 000 €	(pas de dépenses pour l'émission « MIDI EN FRANCE » en 2016)
Transport de biens	+ 17 000 €	(ajustement par rapport aux dépenses de débardage nécessaires en 2016)
Frais de réception	- 7 000 €	(plus de frais de réception pour la délégation du DORAT ni pour les Master de pétanque)
Cotisations	+ 10 000 €	(notamment nouvelle cotisation 2016 à verser à l'agence territoriale d'ingénierie publique + cotisation à verser pour le label station verte)
Frais de gardiennage (forêt)	- 21 000 €	(liés aux recettes forêt réalisées en N-1)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

L'excédent attendu au niveau forestier est de 262 000 € pour l'exercice 2016.

- **Dépenses de personnel : + 150 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2015)**

Cette variation s'explique principalement par l'intégration des deux postes de la Nef, du poste de la MDAS ainsi que par les évolutions de carrière (avancements d'échelons et de grades).

- **Participations et subventions : + 198 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2015)**

Voici notamment les principales modifications :

Subvention fonctionnement budget annexe LA NEF	+ 325 000 €	(cette subvention remplace les dépenses prises en charge directement par la ville en 2015 (chap.011) et engendre également une recette de mise à disposition de personnel de 201 000 € dans les recettes de fonctionnement (art. 70841))
Subvention Ass. programmation du Relais Culture	- 96 000 €	(plus aucune subvention versée suite à l'internalisation de la programmation culturelle)
Subvention FDMJC	- 45 000 €	(suite à l'intégration du poste de M. SCHWARTZ Denis au niveau de la Maison des Associations et des Services)
Subvention Pétanque Club Wissembourg	- 15 000 €	(pas de Master de Pétanque en 2016)
Subvention Ciné-Club	+ 30 000 €	(organisation des RICA 2016)

- **Dépenses financières : - 45 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2015)**

Voici les principales modifications :

- Intérêts de la dette	- 33 000 €
- Intérêts ligne de trésorerie	- 11 000 €
- Autres frais financiers	- 1 000 €

- **Autres dépenses : + 30 000 € (par rapport aux dépenses budgétisées en 2015)**

Voici les principales modifications :

- Fonds de péréquation des recettes fiscales	+ 16 000 €
- Reversement taxe de séjour à l'OT	+ 16 000 €
- Autres dégrèvements	- 2 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

2) Fiscalité et dotations de l'Etat

A ce jour, aucune dotation de l'Etat n'a été notifiée par les services de l'Etat à la Ville de Wissembourg pour 2016.

Estimation de la baisse de la dotation forfaitaire 2016 : - 200 000 €

Concernant la fiscalité, les services fiscaux ne nous ont pas encore notifié les données concernant l'exercice 2016 (bases fiscales, IFR, TASCOM et compensations fiscales) à part la CVAE qui baissera de 43 000 € en 2016 par rapport à 2015.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives a été fixée au niveau national par le Parlement à 1% pour l'exercice 2016, soit un impact estimatif attendu sur l'exercice 2016 : + 50 000 €

3) Endettement

→ Annuités prévisionnelles 2016 :

- capital	759 442,60 €
- intérêts	<u>278 121,86 €</u>
TOTAL	1 037 564,46 €, soit 128,95 €/hab

moyenne nationale de la strate en 2014 : 136 €/hab

L'encours de la dette au 31/12/2016 devrait être compris dans la fourchette suivante :

8 264 000 € < Encours de la dette prévisionnel au 31/12/2015 < 8 464 000 €	
soit 1 027,09 €/hab	soit 1 051,95 €/hab

moyenne nationale de la strate en 2014 : 1 088 €/hab

En effet, une fourchette d'emprunts à long terme située entre 300 000 € et 500 000 € est à envisager sur l'exercice 2016 destinée à financer les investissements à long terme.

4) Opérations d'investissements envisagées en 2016

(à titre indicatif, prévisionnel et non définitif en TTC, hors écritures d'ordres)

PATRIMOINE COMMUNAL

Travaux ancienne synagogue (archives 1°TR)	200 000 €
Travaux centre technique (création ateliers)	160 000 €
Travaux école de musique (auditorium)	135 000 €
Travaux école St Jean (chauffage)	120 000 €
Travaux école Leszczynska (conformité porte d'accès)	10 000 €
Travaux école de Weiler (revêtement de sol)	5 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Travaux foyer communal Altenstadt (cuisine)	80 000 €
Travaux WC publics Place du Tribunal	45 000 €
Travaux Mairie Wbg (éclairage salle Jean Monnet)	20 000 €
Travaux piscine (conduite recirculation eau)	20 000 €
Diagnostic bâtiment ancienne sous-préfecture	30 000 €
Diagnostic accessibilité + énergétique des bâtiments	15 000 €
Diagnostic vitraux – église Sts Pierre et Paul	20 000 €
Travaux divers bâtiments	20 000 €

TOTAL 880 000 €

VOIRIE

Travaux traversée Altenstadt (2°tr)	150 000 €
Travaux gravillonnage	25 000 €
Travaux parking des Dominicains	20 000 €
Travaux extension voirie	50 000 €

TOTAL 245 000 €

AUTRES TRAVAUX

Travaux parcours sportifs	40 000 €
Travaux aire de jeux Weiler	10 000 €
Travaux raccordement gaz – vestiaires Altenstadt	15 000 €
Travaux défense incendie – Rue de l'Industrie (1°TR)	10 000 €
Travaux éclairage public (divers)	15 000 €

TOTAL 90 000 €

AUTRES DEPENSES

Subvention d'équipement Tennis Club Altenstadt	23 000 €
Subvention d'équipement LA NEF	70 000 €
Subvention d'équipement (Abrapa + divers)	20 000 €
Subvention d'équipement (SDIS)	28 000 €
Subvention d'équipement (trav. électrification loi SRU)	20 000 €
Frais d'études (solde diagnostic Lauter)	35 000 €
Achat de terrains	10 000 €
Achat matériel de bureau et informatique (serveur + sécurisation)	42 000 €
Achat mobilier	15 000 €
Achat logiciels (facturation école de musique + divers)	23 000 €
Achat collections+ouvrages+CD/DVD (médiathèque)	16 000 €
Plantations (forêt + espaces verts)	8 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Achat tracteur	42 000 €
Achat véhicule électrique	18 000 €
Achat véhicule de service	20 000 €
Achat panneaux de signalisation	25 000 €
Achat autres matériels ST (outillages)	10 000 €
Achat instruments de musique	7 000 €
Achat guirlandes de Noël	20 000 €
Achat matériel divers	20 000 €
Dépenses imprévues	30 000 €

TOTAL 502 000 €

Financement des investissements 2016 : autofinancement + subventions + FCTVA + emprunts à long terme entre 300 000 et 500 000 €.

5) Subventions d'investissement attendues en 2016

Voici les principales subventions attendues :

a) au niveau de l'ETAT

Subvention ancienne synagogue (archives)	16 000 €
Subvention centre technique (création d'ateliers)	29 000 € (au titre de la DETR)
Subvention centre technique (création d'ateliers)	13 000 € (au titre des TDIL)
Subvention tribune d'orgue (solde)	7 000 €

b) au niveau de la Région Alsace

Subvention ancienne synagogue (archives)	15 000 €
--	----------

c) au niveau du Département du Bas-Rhin

Subvention ancienne synagogue (archives)	45 000 €
Subvention école de musique (auditorium)	23 000 €
Subvention voirie traversée d'Altenstadt	10 000 € (solde 1 ^{er} tr + Acompte 2 ^{er} tr)
Subvention écoles	12 000 €

d) autres subventions

Subvention tennis club Wissembourg (install. sportives)	4 000 €
Subvention éclairage public (ES)	10 000 €
Subvention solde études Lauter (Agence de l'Eau)	43 000 €

Des demandes de subvention pour toutes les opérations éligibles seront ou ont été transmises à l'Etat, à la Région, et au Département.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

II. Engagements pluriannuels envisagés sur les années 2017, 2018 et 2019

Investissements envisagés en 2017, 2018 et 2019

Les principaux investissements prévisionnels envisagés à ce jour sont les suivants (**liste non exhaustive et indicative**) :

Dépenses d'investissement	Années		
	2017	2018	2019
Travaux ancienne synagogue (archives)	1 100 000 €	200 000 €	0 €
Travaux traversée Altenstadt (solde 2° TR)	650 000 €	0 €	0 €
Travaux église Sts Pierre et Paul (vitraux)	Etude et diagnostics en cours		
Travaux restructuration gymnase municipal	25 000 €	400 000 €	600 000 €
Travaux école de musique (accessibilité + mise aux normes)	0 €	100 000 €	100 000 €
Travaux divers écoles	41 000 €	113 000 €	176 000 €
Travaux voirie (giratoire Altenstadt + giratoire lotissement Gumberle)	0 €	250 000 €	0 €
Travaux voirie (giratoire Stichaner - carrefour Gare)	0 €	270 000 €	0 €
Travaux voirie (Route des Vosges)	Etude et diagnostics en cours		
Travaux piscine (sanitaires + pédiluve)	0 €	40 000 €	40 000 €
Travaux WC Place de la Foire	50 000 €	0 €	0 €
Travaux centre technique (amén. intérieur des ateliers)	60 000 €	30 000 €	0 €
Travaux voirie (chemin de la Walck)	60 000 €	0 €	0 €
Achat nacelle	130 000 €	0 €	0 €
Achat balayeuse	0 €	0 €	120 000 €
Travaux éclairage public	30 000 €	38 000 €	25 000 €
Travaux Tour porche (Geisberg)	Etude et diagnostics en cours		
Travaux feux tricolore (carrefour Germania)	0 €	0 €	85 000 €
Travaux piscine (restructuration)	Etude et diagnostics en cours		
Travaux bâtiment ancienne sous-préfecture	Etude et diagnostics en cours		

Dans le cadre de cette prospective, bien entendu, les montants figurant dans le précédent tableau ne sont que des montants estimatifs et provisoires. Suite au lancement des différentes consultations au niveau des entreprises, ces montants seront amenés à être réajustés.

Le calendrier et la cadence de réalisation des travaux pourront également évoluer en fonction des besoins et des contraintes techniques et financières.

Outre les dépenses d'investissement figurant dans le précédent tableau, la Ville a tous les ans des dépenses d'investissement récurrentes (subventions d'équipement, achat de terrains, matériel de bureau et informatique, mobilier, logiciels, plantations, panneaux de signalisations, matériels divers) qui se montent en moyenne à près de 225 000 € par an.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

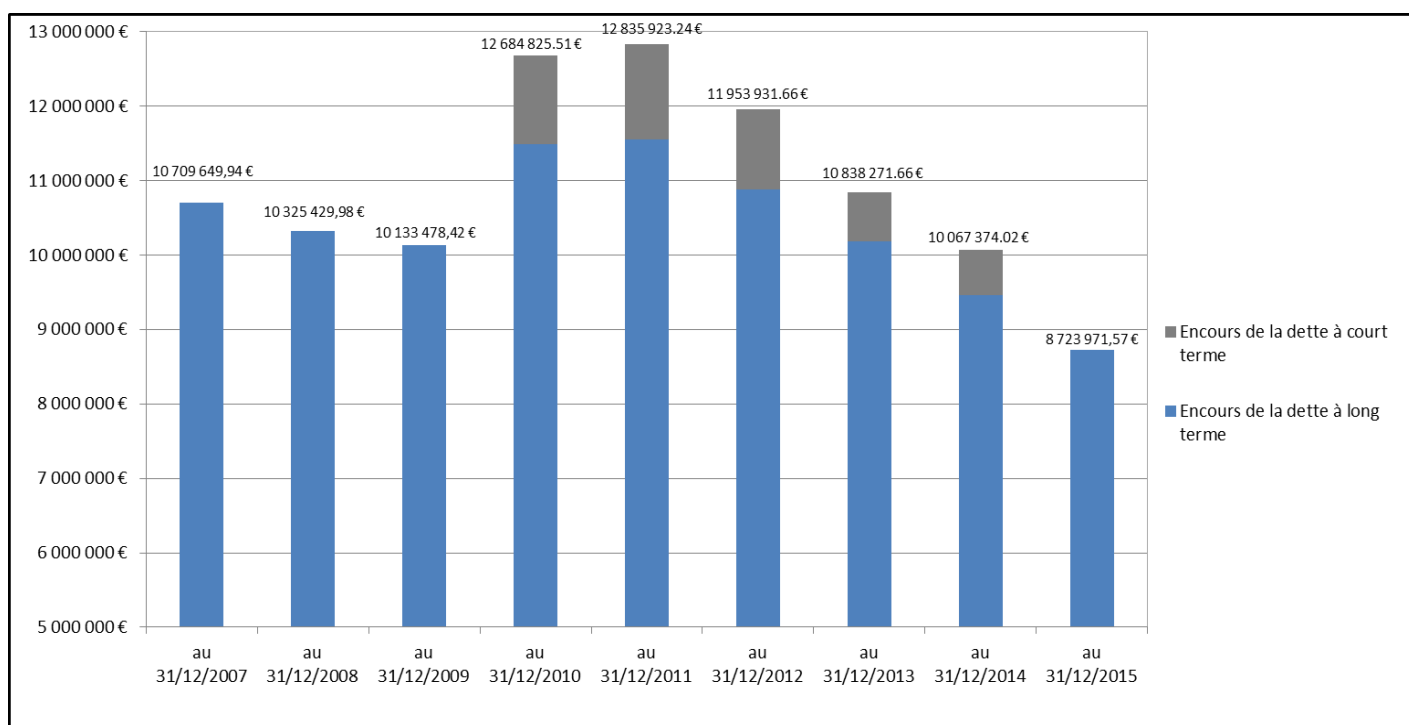
Séance du 11 mars 2016

Par la création en cours des différents lotissements et zones d'aménagement (GUMBERLE, Lotissement 4 Vents, Steinbaechel, Allée des Peupliers, ZA Pépinière), l'objectif est de favoriser la construction sur le territoire de Wissembourg, Altenstadt et Weiler afin d'élargir nos bases fiscales (TH, TF, CFE) pour compenser en partie l'impact sur la CAF nette des investissements à venir en 2017, 2018 et 2019.

III. Structure et gestion de la dette

1) Evolution rétrospective de la dette de la Ville

Voici l'évolution de la dette de la Ville de Wissembourg du 31/12/2007 au 31/12/2015 :



2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2015

a) Structure de la dette au 31/12/2015

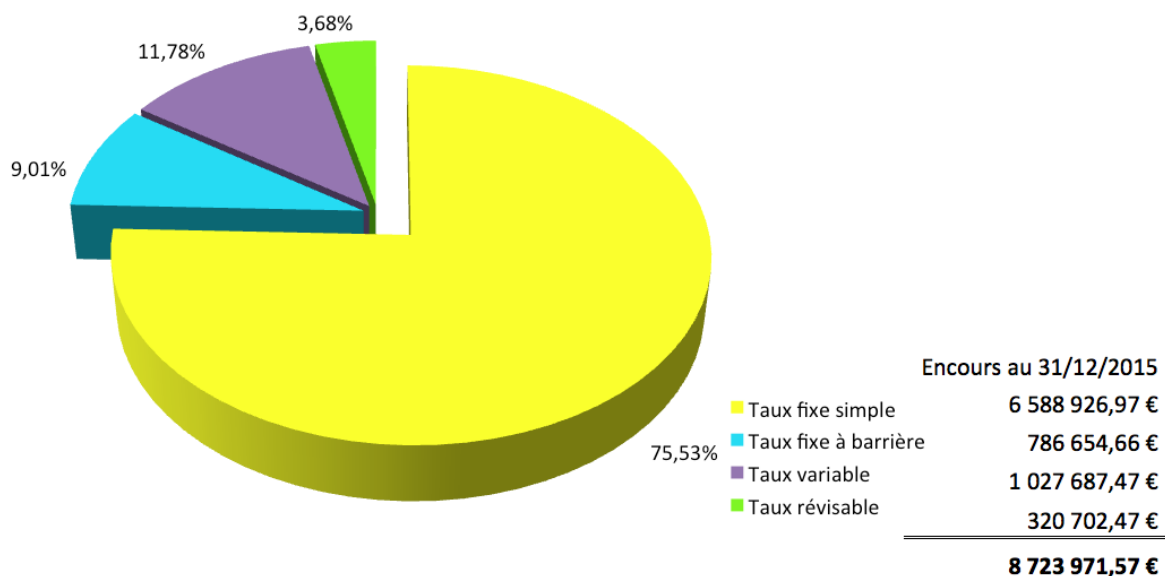
L'encours de la dette au 31/12/2015 se monte à 8 723 971,57 €.

Voici la structure de l'encours de la dette au 31/12/2015 par type de taux

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

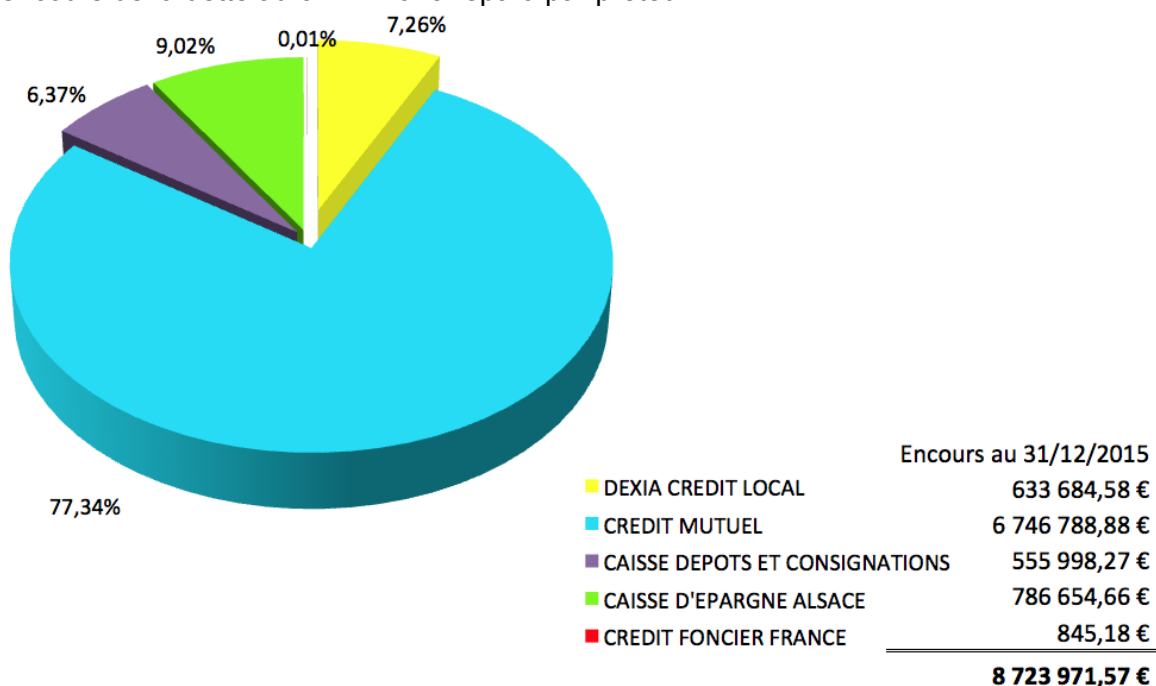
Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016



b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2015

Voici l'encours de la dette au 31/12/2015 réparti par prêteur



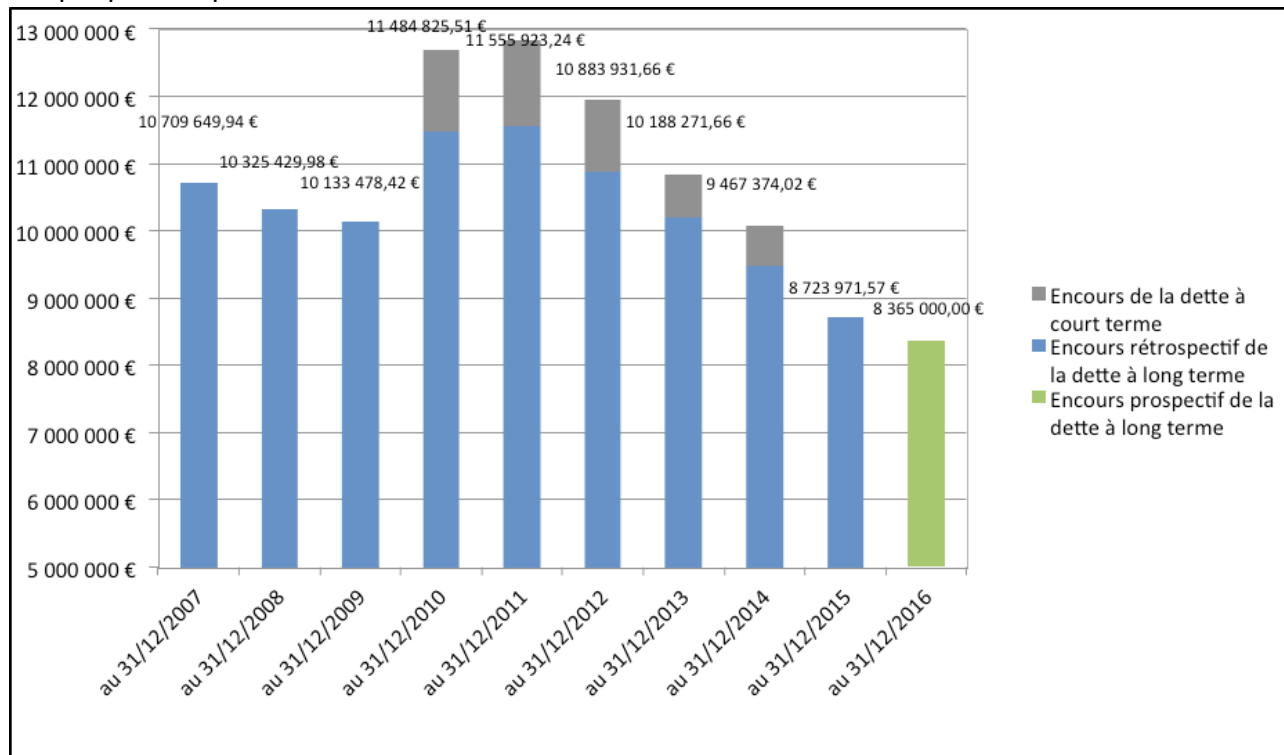
3) Eléments prospectifs au niveau de la dette de la Ville

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Graphique récapitulatif :



10. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET EAU 2016

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget annexe de l'eau pour 2016. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

I. Les orientations budgétaires 2016

Exploitation

TOTAL RECETTES REELLES 2016 PREVISIONNELLES :	885 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES 2016 PREVISIONNELLES :	709 000 €

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL SUR L'EXERCICE 2016 : 176 000 €

pour info : excédent de fonctionnement reporté 2015 ≈ 91 000 €

Rappel : le tarif affecté au budget eau est resté inchangé à 1,18 € / m³ HT

Investissement

Les principaux investissements envisagés en 2016 sont les suivants (en HT) :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Travaux extension réseau + conformité	52 000 €
Travaux conduite Rue des Prés	70 000 €
Travaux conformité réseau BURSTNER	40 000 €
Travaux renforcement conduite Rte des Vosges (1°TR)	80 000 €
Travaux liaison conduite Rue des Etoiles/Rue du Soleil	35 000 €
Dépenses géolocalisation réseaux AEP	74 000 €
Travaux réservoir eau (déshydrateur)	8 000 €
Etude système de traitement à Weiler	15 000 €
Achat compteurs d'eau (télérelevé)	25 000 €
TOTAL	399 000 €

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : autofinancement + subventions + excédent reporté

pour info : excédent d'investissement reporté 2015 ≈ 180 000 €

Endettement

- endettement au 31/12/2015 :	428 941,96 € soit 53,31 € / hab.
- prévision remboursement emprunts 2016	
➤ capital	47 942,78 €
➤ intérêts	15 577,50 €
TOTAL	63 520,28 €

Aucun nouvel emprunt n'est envisagé en 2016.

Endettement prévisionnel au 31/12/2016 : 380 999,18 € soit 47,35 € / hab, ce qui entraîne une baisse de 5,96 € / hab par rapport au 31/12/2015.

➤ II. Engagements pluriannuels envisagés sur les années 2017, 2018 et 2019

Investissements envisagés en 2017,2018 et 2019

Les principaux investissements envisagés à ce jour sont les suivants :

Dépenses d'investissement	Années		
	2017	2018	2019
Travaux conduite Rte des Vosges	100 000 €		
Travaux conduite Rue de la Paix		100 000 €	50 000 €
Travaux extension réseau + conformité	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Travaux station traitement d'eau de Weiler			80 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

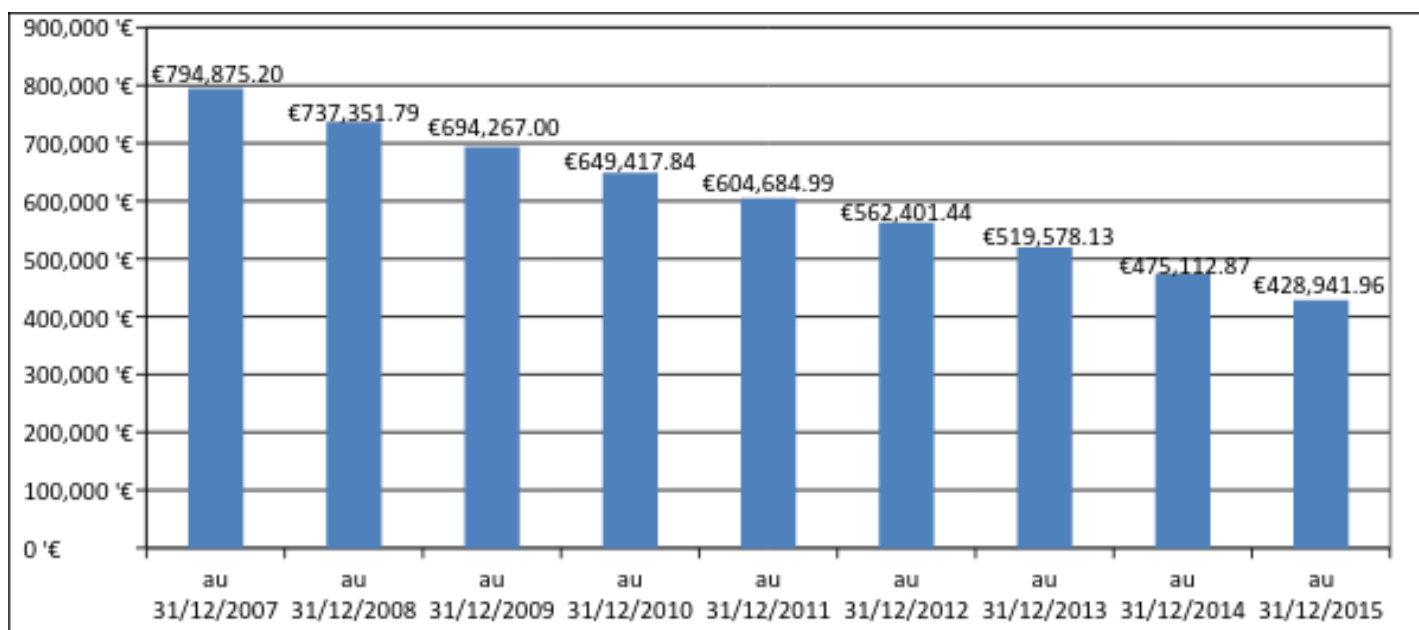
Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Structure et gestion de la dette

1) Evolution rétrospective de la dette du budget de l'eau

Voici l'évolution de la dette du budget eau du 31/12/2007 au 31/12/2015



2) Structure de la dette et répartition par prêteurs au 31/12/2015

a) Structure de la dette au 31/12/2015

L'encours de la dette du budget de l'eau au 31/12/2015 se monte à 428 941,96 €. L'intégralité de l'encours de cette dette est à taux fixe.

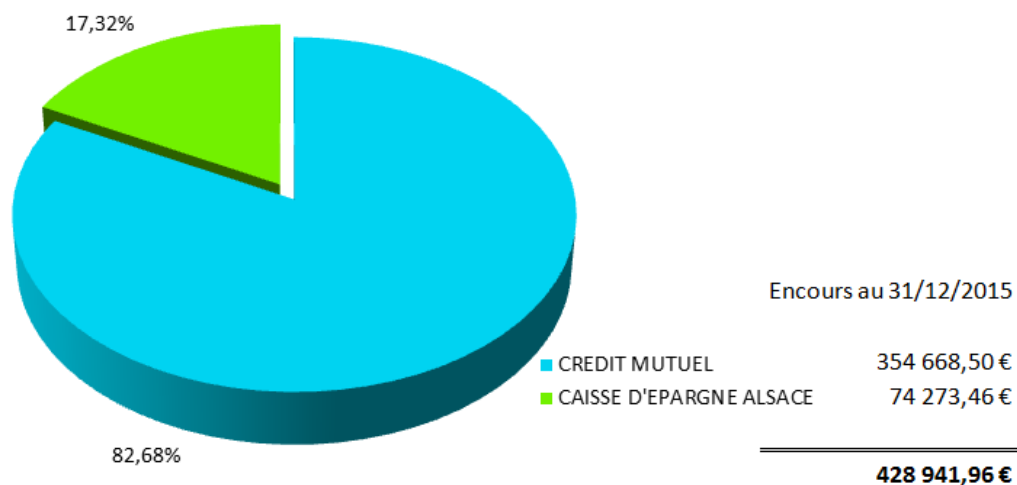
b) Répartition de la dette par prêteurs au 31/12/2015

Voici l'encours de la dette au 31/12/2015 réparti par prêteurs :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

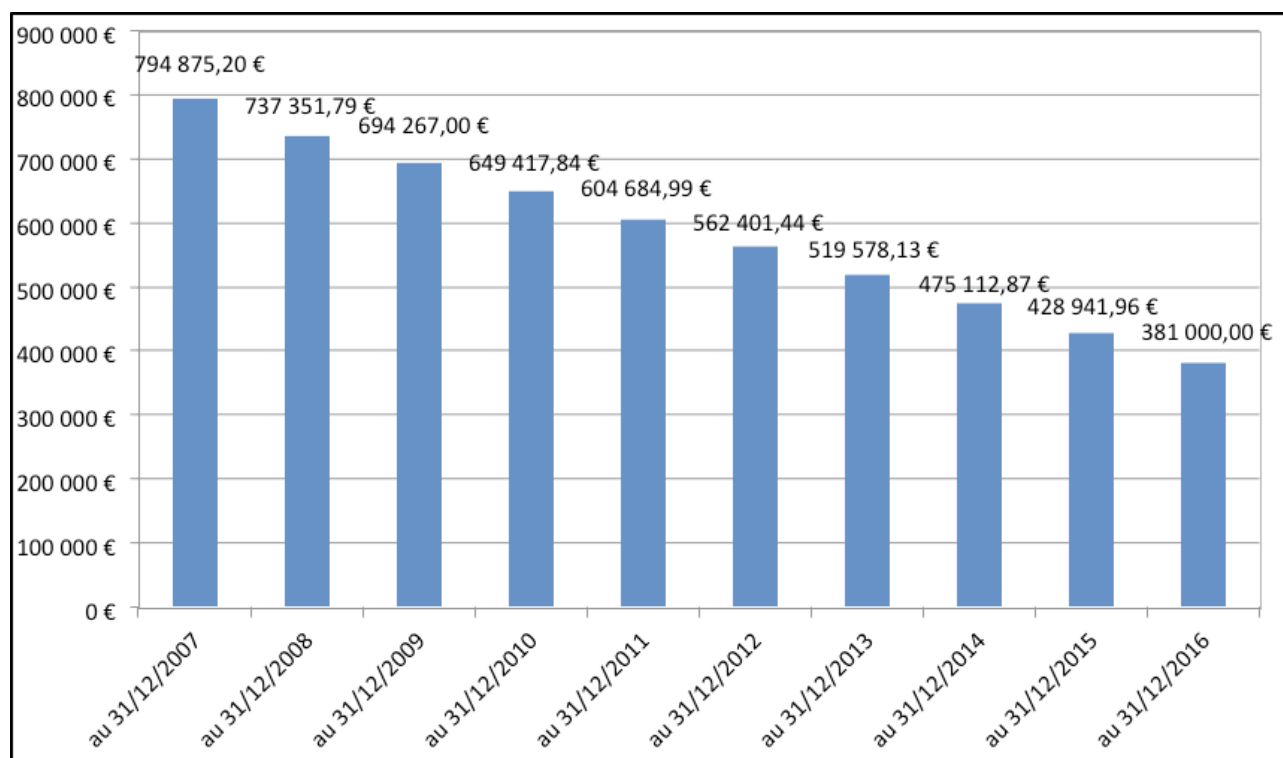
Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016



3) Eléments prospectifs au niveau de la dette du budget de l'eau

Graphique récapitulatif :



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

11. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 - BUDGETS LOTISSEMENT ARTISANAL ALLÉE DES PEUPLIERS

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant les budgets annexes du lotissement artisanal Allée des Peupliers pour 2016. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

➤ **Lotissement artisanal - Allée des Peupliers 1°TR**

Les travaux concernant le lotissement artisanal - Allée des Peupliers 1°TR sont achevés. Les travaux de voirie définitive ont été réalisés en 2013. L'ensemble de ces travaux sont financés par le Département (subvention 136 400 €), l'Etat (subvention 220 000 €) et la vente des terrains.

La dernière bande de terrain de 1,66 are de ce lotissement a été vendue à la SCI FLORALY pour un montant de 1 000 € HT. L'encaissement de cette vente interviendra en 2016.

Il reste également un solde de subvention de 4 600 € à encaisser en 2016 sur la subvention du Département du Bas-Rhin.

Il n'y a au 31/12/2015 aucun prêt-relais en cours.

➤ **Lotissement artisanal - Allée des Peupliers 2°TR**

Les travaux concernant le lotissement artisanal – Allée des Peupliers 2°TR sont achevés. Les travaux de voirie définitive ont été réalisés en 2015.

L'aménagement d'une partie de cette seconde tranche a été confié à la SAS ESTATE sur une surface totale de 206,38 ares. Les recettes issues de cette vente s'élèvent à 670 968 € (HT).

Par délibération du 27/05/2014, une vente de terrains de 59,02 ares a été réalisée avec la société SCI CORMONTAIGNE (MR BRICOLAGE) pour un montant de 212 472 € (HT). Cette recette a été encaissée en 2014.

Il reste à ce jour deux terrains disponibles à vendre à 3 600 € (HT)/are :

- terrain de 13,63 ares
- terrain de 31,05 ares

Il n'y a au 31/12/2015 aucun prêt-relais en cours.

12. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 – BUDGET GUMBERLE

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget annexe du lotissement GUMBERLE pour 2016. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

I. Les orientations budgétaires 2016

Les acquisitions foncières ont bien avancé et se poursuivront en 2016. Le montant des terrains restant à acquérir se monte au maximum à 110 000 € (80 000 € pour la première phase et 30 000 € pour la seconde phase). Les travaux d'aménagement et de viabilisation de la première phase ont débuté en 2015 et se poursuivront en 2016 pour un montant estimatif de 318 000 € HT réparti comme suit :

- voirie provisoire / assainissement	50 000 €
- voirie accès giratoire	68 000 €
- réseaux secs (éclairage public, ...)	60 000 €
- eau	70 000 €
- électricité, gaz, France Telecom	70 000 €

Des honoraires (frais de maîtrise d'œuvre, généalogiste, géomètre...) seront à payer en 2016 pour un montant total de 45 000 €.

Toutes ces dépenses seront financées en 2016 par la vente des terrains.

L'encours au 31/12/2015 des prêts-relais se monte à 1 160 000 €. Ces prêts vont engendrer des charges financières à hauteur de 15 000 € sur l'exercice 2016. Un remboursement de prêt de 100 000 € sera également à prévoir sur l'exercice 2016. D'autres remboursements de prêts pourront intervenir en fonction du rythme de ventes des terrains.

II. Travaux envisagés en 2017, 2018 et 2019

Les travaux d'aménagement et de viabilisation de cette première phase se termineront en 2017 pour un montant estimatif de 175 000 € HT. On y retrouvera notamment les travaux de voirie définitive et le solde des travaux d'éclairage public et de branchements.

Les travaux de la deuxième phase estimés à 150 000 € HT pourront également être lancés dans la foulée en fonction de la cadence de vente des terrains.

III. Structure et gestion de la dette

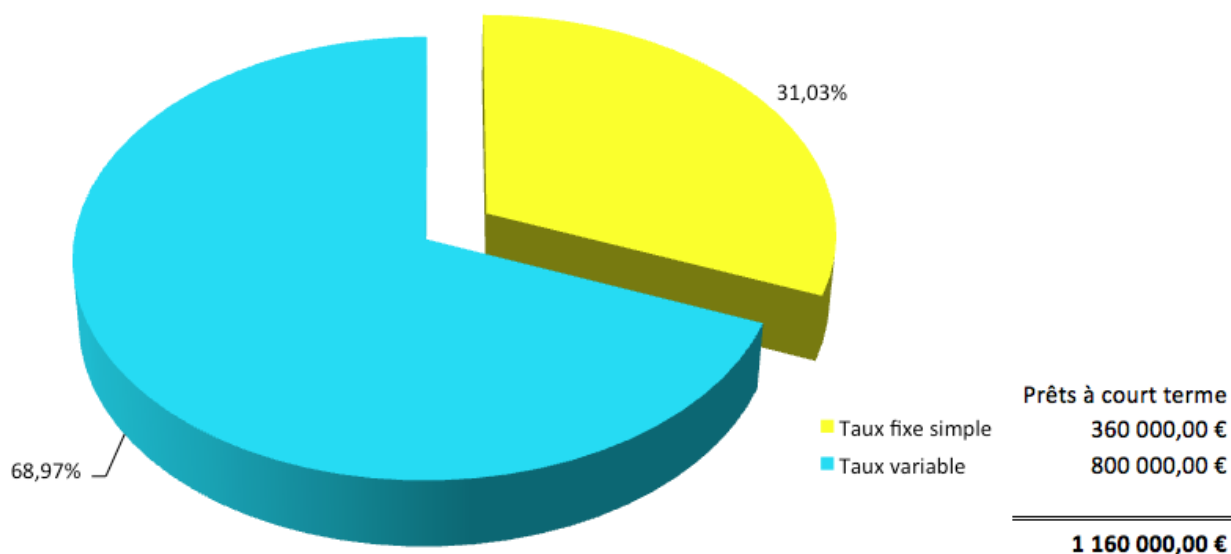
1) Structure de la dette au 31/12/2015 par type de taux

L'encours de cette dette à court terme (prêts-relais) se monte à 1 160 000 € au 31/12/2015. Il est réparti par type de taux comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

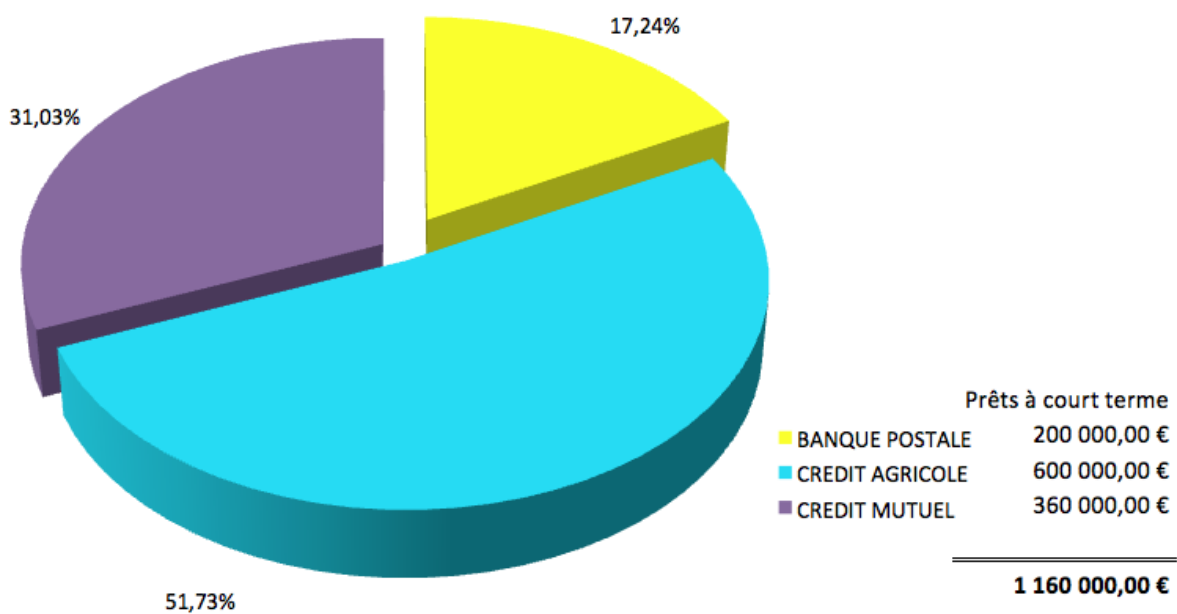
Séance du 11 mars 2016



Les prêts-relais seront bien entendu remboursés au fur et à mesure des ventes de terrains.

2) Répartition de la dette au 31/12/2015 par prêteurs

Cet encours est réparti par prêteurs comme suit :



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

13. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 – BUDGET LOTISSEMENT DES 4 VENTS

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget annexe du lotissement des 4 vents pour 2016. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Des honoraires pour un montant de 30 000 € HT maximum (maîtrise d'œuvre, sondages, géomètre...) ainsi que des frais financiers (8 000 €) seront les principales dépenses à payer sur l'exercice 2016.

L'encours de la dette au 31/12/2015 se monte à 700 000 €. Ce prêt relais est indexé sur un taux variable.

Un premier bien (anciens bureaux du centre technique du département) a été vendu à la SCI CAP SOLEIL pour un montant de 150 000 €.

Le moment venu, ce prêt-relais sera remboursé par la vente des terrains.

14. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 - BUDGET QUARTIER STEINBAEHEL

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget annexe du quartier Steinbaechel pour 2016. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Des frais de portage de terrains (10 000 €) et des frais financiers (7 000 €) constitueront les principales dépenses pour l'exercice 2016. Il n'y a pas de travaux envisagés à ce jour.

L'encours du prêt-relais au 31/12/2015 se monte à 500 000 €. Ce prêt est indexé sur un taux variable.

Le moment venu, ce prêt-relais sera remboursé par la vente des terrains.

15. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016 - BUDGET ZA PEPINIÈRE

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal a pris acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport concernant le budget annexe de la ZA PEPINIÈRE pour 2016. Ce rapport a été transmis à chaque conseiller. Les principaux éléments de l'intervention de M. le Maire sont les suivants :

Pour l'exercice 2016, les principales dépenses seront le paiement des frais financiers (4 000 €) et des travaux d'éclairage et d'électricité (12 000 €).

A ce jour, une promesse de vente de terrains, se terminant au 30/06/2016, a été signée avec la société ASPEE pour un montant de 400 000 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Il reste également un solde de 106 700 € à encaisser concernant la vente du bâtiment à la SCI SPENER (église évangélique).

L'encours au 31/12/2015 du prêt-relais se monte à 450 000 €. Cet encours est indexé sur un taux variable.

Le moment venu, ce prêt-relais sera remboursé par la vente de terrains et le versement du solde de la vente du bâtiment à la SCI SPENER.

16. ETAT PREVISIONNEL DES COUPES - EXERCICE 2016 - FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la fixation du budget forestier 2016 comme suit :

PREVISION DE RECETTES

➤ Vente de bois	723 000 € HT
➤ Subvention (îlots de sénescences)	15 000 € HT
TOTAL RECETTES	738 000 € HT

PREVISION DE DEPENSES

➤ Participation SIVU forestier Wissembourg et environs	250 000 € HT
➤ Frais de débardage	105 000 € HT
➤ Travaux d'exploitation à l'entreprise	50 000 € HT
➤ Entretien des routes forestières	20 000 € HT
➤ Honoraires	45 000 € HT
➤ Plantations	1 000 € HT
➤ Autres dépenses	5 000 € HT
TOTAL DEPENSES	476 000 € HT

EXCEDENT FORESTIER PREVISIONNEL 2016 : 262 000 € HT

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer tous les documents utiles et nécessaires et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17. DEMANDES DE SUBVENTIONS

17.1. TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE À L'ÉCOLE ST JEAN OHLEYER (TRAVAUX DE CHAUFFAGE) – TOTALITÉ DU PROGRAMME

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Premier Ministre du 15 janvier 2016,

Vu la circulaire de M. le Préfet du 2 mars 2016,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

- d'adopter le projet portant sur les travaux d'économie d'énergie à l'école St Jean Ohleyer (travaux de chauffage) d'un montant de 165 280,32 euros TTC, soit 137 733,60 euros HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2016 dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics et des circulaires visées ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant à ce titre :
 - subvention d'Etat au titre du soutien à l'investissement public - Catégorie d'opération : construction, transformation, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires(enveloppe 1) : 40 %
 - subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 40 %
 - solde : financement par la Ville par autofinancement
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2016.

17.2. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX ASSOCIATIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet suivant :

Catégorie d'opération : Développement économique, socioculturel, environnemental et touristique

- Travaux d'aménagement des locaux associatifs situés rue des Quatre Vents

Coût total des travaux : 175 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (35 %)
- Solde - Ville (autofinancement)

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17.3. PARCOURS PUBLIC DE SANTÉ – REMPARTS NORD

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Premier Ministre du 15 janvier 2016,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Vu la circulaire de M. le Préfet du 2 mars 2016,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur la réalisation d'un parcours public de santé d'un montant de 39 240 euros TTC, soit 32 700 euros HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2016 dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics et des circulaires visées ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement suivant à ce titre :
 - subvention d'Etat au titre du soutien à l'investissement public (enveloppe 2) - catégorie d'opération : développement économique, socioculturel, environnemental et touristique : 40 %
 - subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 30 %
 - solde : financement par la Ville par autofinancement
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2016.

17.4. CRÉATION D'ATELIERS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – 2ÈME TRANCHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet suivant :

Catégorie d'opération : Constructions publiques et projets en faveur de la mutualisation des services et des moyens et/ou maintien du service au public en milieu rural

- Création d'ateliers au centre technique municipal – 2ème tranche

Coût total des travaux : 50 000 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (40 %)
- Solde - Ville (autofinancement)

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

17.5. ÉCLAIRAGE DÉCORATIF DE NOËL - RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet suivant :

Catégorie d'opération : Transition écologique

- Éclairage décoratif de Noël - Réaménagement du réseau

Coût total des travaux : 16 200 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (30%)
- Solde - Ville (autofinancement)

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17.6. AMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À ALTENSTADT - 2ÈME TRANCHE

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Premier Ministre du 15 janvier 2016,

Vu la circulaire de M. le Préfet du 2 mars 2016,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur l'aménagement de la rue Principale à Altenstadt – tranche 2 d'un montant de 1 139 280 euros TTC, soit 949 400 euros HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2016 dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics et des circulaires visées ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement suivant à ce titre :
 - subvention d'Etat au titre du soutien à l'investissement public (enveloppe 1) - catégorie d'opération : aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération: 40 %
 - subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 35 %
 - subvention départementale inscrite au contrat de territoire : 19 805 euros HT
 - solde : financement par la Ville par autofinancement

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2016.

17.7. VOIRIE ACCESSIBILITÉ - ABAISSEMENT DE BORDURES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet suivant :

Catégorie d'opération : Aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération

- Voirie accessibilité - Abaissement de bordures

Coût total des travaux : 16 711 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (35 %)
- Solde - Ville (autofinancement)

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

17.8. ARCHIVES MUNICIPALES ET RÉSERVES DU MUSÉE

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Premier Ministre du 15 janvier 2016,

Vu la circulaire de M. le Préfet du 2 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur la réalisation d'archives municipales et de réserves du musée (ancienne synagogue) d'un montant de 1 320 000 euros TTC, soit 1 100 000 euros HT
- d'engager et réaliser ce projet dès 2016 dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics et des circulaires visées ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement suivant à ce titre :
 - subvention d'Etat au titre du soutien à l'investissement public (enveloppe 2) : 40 %
 - subvention départementale inscrite au contrat de territoire : 270 248 euros HT
 - subvention DRAC : 80 000 euros HT
 - solde : financement par la Ville par autofinancement
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention prévue au plan de financement et à

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

signer tous les documents y compris d'urbanisme ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet

- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2016.

17.9. PROGRAMME DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Premier Ministre du 15 janvier 2016,

Vu la circulaire de M. le Préfet du 2 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le projet portant sur la réalisation du programme de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics d'un montant de 81 228 euros TTC, soit 67 690 euros HT,
- d'engager et réaliser ce projet en 2016 et 2017 dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics et des circulaires visées ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement suivant à ce titre :
 - subvention d'Etat au titre du soutien à l'investissement public (enveloppe 1) : 40 %
 - solde : financement par la Ville par autofinancement
- d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention prévue au plan de financement et à signer tous les documents y compris d'urbanisme ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2016.

18. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE – AUDITORIUM

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la circulaire de M. le Premier Ministre du 15 janvier 2016,

Vu la circulaire de M. le Préfet du 2 mars 2016,

La transformation de deux salles du rez-de-chaussée de l'Ecole de Musique et de Danse permettra l'implantation d'un auditorium au sein du bâtiment même de l'école. Avec une capacité de 85 places, il sera un outil indispensable au fonctionnement de l'établissement :

- il pourra accueillir un grand nombre de manifestations de l'école de musique et de danse : les auditions de classe, les concerts, etc...
- il permettra d'accueillir les répétitions des moyens et grands ensembles (orchestre, harmonie, chorales) dans les meilleures conditions (place, acoustique, etc...), ainsi que les "orchestres à l'école" (OAE).

Cette polyvalence de l'auditorium permettra une utilisation optimale de ce lieu, d'autant plus qu'il pourra le cas échéant accueillir les répétitions ou manifestations extérieures. Enfin, cette salle pourra également mettre en valeur le piano Yamaha.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et sept voix contre (Jean-Max TYBURN, Jean-Louis PFEFFER, Joëlle DHEURLE, Sandra FISCHER-JUNCK, Isabelle ZAIDA et par procuration Sandra DAMBACHER et Joseph FISCHER)

- d'adopter le projet portant sur la réalisation d'un auditorium à l'école municipale de musique d'un montant de 138 000 euros TTC, soit 115 000 euros HT,
- d'engager et réaliser ce projet dès 2016 dans le respect des dispositions du Code des Marchés publics et des circulaires visées ci-dessus,
- d'arrêter le plan de financement suivant à ce titre :
 - subvention d'Etat au titre du soutien à l'investissement public (enveloppe 2) : 40 %
 - subvention départementale inscrite au contrat de territoire : 23 000 euros HT,
 - solde : financement par la Ville par autofinancement
- d'autoriser M. le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre et à signer tous les documents y compris d'urbanisme ainsi que les marchés nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet
- d'inscrire à ce titre des crédits suffisants au budget 2016.
- d'approuver le projet de transformation de deux salles de l'École de Musique et de Danse en un auditorium.

19. DÉPLACEMENT AU DORAT (HAUTE-VIENNE)

A l'invitation de la commune du Dorat, la Ville de Wissembourg prévoit l'organisation d'un déplacement en Haute-Vienne, du vendredi 20 mai au lundi 23 mai 2016.

Ce voyage sera l'occasion de poursuivre les échanges réguliers avec notre commune jumelée, et de préserver la mémoire de l'évacuation des Wissembourgeois vers le Dorat durant la seconde guerre mondiale.

Les modalités de ce déplacement sont les suivantes :

- Repas durant le trajet aller/retour à la charge des participants
- Déplacement en autocar ou train pris en charge par la Ville de Wissembourg
- Hébergement et repas sur place pris en charge par la commune du Dorat

La dépense est estimée à maximum 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la prise en charge de la facture relative aux frais de transport pour ce déplacement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

20. AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Un marché d'exploitation des installations thermiques a été conclu avec la société COFELY en date du 24 décembre 2012 pour un montant annuel HT à la signature du marché de 14 832,78 euros.

L'avenant n°03 au marché conclu avec COFELY a pour objet la prise en compte des modifications suivantes :

- suppression de la position n°14 "Ateliers municipaux" figurant sur la décomposition du prix global et forfaitaire par site
- suppression de la position n°15 "Service technique" figurant sur la décomposition du prix global et forfaitaire par site

Le présent avenant entraîne une moins-value de 481,36 euros HT et une modification du montant du marché dans les conditions énumérées ci-après:

Montant initial du marché en euros HT	14 832,78 € HT
Montant de l'avenant N°01 en euros HT	- 995,93 € HT
Montant de l'avenant N°02 en euros HT	1 149,25 € HT
Montant de l'avenant N°03 en euros HT	- 481,36 € HT
Montant du marché après avenant en euros HT	14 504,74 € HT
Montant du marché après avenant en euros TTC	16 548,87 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat d'entretien des installations thermiques ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à sa passation.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

21. APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Le Maire expose :

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 (loi 2010-1563) a conforté le dispositif de mutualisation de services et a instauré de nouveaux outils de mutualisation de services.

L'article 67 de ladite loi a été transposé dans le Code Général des Collectivités Territoriales sous l'article L.5211-39-1.

Une nouvelle obligation issue de l'article L.5211-39-1 du CGCT, est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014 : « Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. Le rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils Municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Le projet de schéma est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. Le schéma de mutualisation est adressé à chacun des conseils municipaux des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'EPCI à fiscalité propre à son organe délibérant. »

Ce projet a été présenté et commenté en conseil communautaire le 8 février 2016 par Monsieur René RICHERT, Vice-Président responsable.

Les axes retenus sont les suivants :

- AXE 1 : REDUCTION DES COUTS

- En utilisant les effets de volumes pour négocier de meilleures propositions auprès d'entreprises partenaires.

- AXE 2 : OPTIMISATION DES BESOINS ET DES MOYENS – MISE A DISPOSITION D'EXPERTS ET D'EQUIPEMENTS A LA CARTE

- En recherchant des experts disponibles dans nos collectivités prioritairement.

- AXE 3 : DEVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES – NOUVELLES COMPETENCES ET ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR DES EXPERIMENTATIONS ET D'EQUIPEMENTS DONT L'USAGE SERA COLLECTIF

- Par la communauté de communes, en acquérant les moyens ou en se dotant du personnel nécessaire pour proposer ses services ou équipements nouveaux aux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt huit voix pour et une abstention (Isabelle ZAIDA) de donner un avis favorable au schéma de mutualisation tel que présenté ci-dessus.

22. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Afin que la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg puisse réaliser des opérations dans le cadre du contrat de revitalisation du site de la Défense, contrat qui va être signé courant avril, il y a lieu de prendre la compétence suivante : Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la modification des statuts comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

Compétences obligatoires

Développement économique

- Mise en œuvre du contrat de revitalisation du site de la Défense

23. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS - 2016

Démarré en juillet 2006, le chantier des remparts et de ses abords a pour objet la restauration du mur d'enceinte, la création de cheminements piétonniers et l'entretien de ses abords. L'équipe du chantier est également intégrée par roulement et selon les contraintes climatiques au sein des équipes techniques pour assurer diverses missions d'entretien. Constituant un dispositif « d'insertion par l'économique », la Ville souhaite poursuivre l'activité du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- la poursuite du chantier d'insertion dans les conditions exposées ci-dessus
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- d'approuver le plan de financement pour l'année 2016
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

24. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

24.1. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1,
Considérant que les besoins du Centre Technique Municipal justifient le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt huit voix pour et une abstention (TYBURN Jean-Max) la création de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à temps complet, indice brut 340, indice majoré 321 pour un accroissement temporaire d'activité à compter du mois d'avril pour une durée maximale de huit mois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

24.2. EMPLOIS AIDES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DHEURLE Joëlle, FISCHER-JUNCK Sandra, ZAIDA Isabelle et par procuration DAMBACHER Sandra et FISCHER Joseph) la création de deux emplois aidés dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi pour des fonctions

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 11 mars 2016

liées à la communication et achats à temps complet à compter du 15 mars 2016 avec une rémunération basée sur le SMIC majoré de 30% maximum.

La durée est de 12 mois minimum et de 24 mois maximum.

M. le Maire est chargé de la mise en oeuvre du recrutement, de signer tous les documents y afférents et de percevoir les aides.

La délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2016 portant sur la création d'un emploi d'attaché territorial non permanent est retirée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

****Informations****

25. PRÉSENTATION DU PROJET CONCERNANT LE PARCOURS DE SANTÉ

Le projet de parcours de santé examiné par la commission cadre de vie a été présenté au Conseil Municipal.

26. DIVERS

➤ **Prochaine séance du Conseil Municipal** : vendredi 8 avril

➤ **Prochaines manifestations** :

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 21h45.